

*Extrait adressé carte
10. coop. de Constantine 1958*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un extrait de la décision prise en date du

2 AVRIL 1958 par le Ministre des Armées "TERRE"

portant offre de règlement du préjudice que vous avez subi à l'occasion de l'incendie survenu le 21 JUILLET 1957 à COLLO au cours duquel des effets et objets personnels appartenant au soldat LOTODE Désiré, furent brûlés

Vous trouverez également ci-joint 3 exemplaires d'une formule d'acte de désistement que vous voudrez bien compléter et renvoyer ensuite ou rapporter à M. le Général Commandant le Corps d'Armée de CONSTANTINE — Service des Réparations Civiles — Etat-Major — Place du Maréchal Foch — au cas où vous accepteriez la somme qui vous est offerte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

NOTA — Si vous êtes titulaire d'un compte chèque postal ou bancaire, vous voudrez bien en préciser le numéro.

A CONSTANTINE, le 20 AOÛT 1958

Le Général de Division OLIE
Commandant le Corps d'Armée de Constantine

P. O. le Capitaine MONTECH, Pvt

Chef du Bureau Chancellerie :

- DESTINATAIRE -

- Succession du soldat LOTODE Désiré
ouverte rue Kerdavid à PLUVIGNIER
(Morbihan).-



Montech